

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Sage-femme

1. Intitulé du module : La sage-femme et sa profession : art de la sage-femme: professionnalisme et idéologie 2019-2020

Code : BSc – S.SF.370.1001.F.16

Type de formation : Bachelor Master MAS
CAS Autre

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé Module spécialisé Autre : ...

Type : Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire Module à option

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 25, al. 1 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne Autre : ...
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement

Français Allemand Italien Anglais pour la:
littérature professionnelle Autre

3. Pré-requis

Avoir validé le module avoir suivi le module Pas de pré-requis Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences visées

Compétences génériques

- A. Un savoir approprié aux défis de la politique de santé
- B. Une expertise professionnelle et des compétences méthodologiques
- C. Un comportement professionnel et responsable
- D. Des aptitudes à communiquer, à interagir et à documenter

Compétences spécifiques

- 1. Rôle d'expert-e sage-femme
- 2. Rôle de communicatrice ou communicateur, compétences 2.1 ; 2.4
- 3. Rôle de collaboratrice ou collaborateur, compétence 3.1
- 4. Rôle de manager
- 5. Rôle de promotrice ou promoteur de la santé (Health Advocacy)
- 6. Rôle d'apprenant-e-s et de formatrices ou formateurs, compétences 6.1 ; 6.2 ; 6.4
- 7. Rôle de professionnel-le, compétences 7.1 ; 7.2 ; 7.3 ; 7.4

But

Construire son identité professionnelle sur la base d'un cadre de référence validé, afin d'adapter sa pratique à la diversité des femmes, des nouveaux-nés, des partenaires et des familles et au contexte dans lequel elle s'exerce.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Identifier la diversité des femmes, des nouveaux-nés, des partenaires et des familles, en termes de d'appartenances culturelles, d'organisation familiale et d'histoire personnelle, d'expériences de la maternité, de besoins et ressources
- Nommer les principaux enjeux de santé publique touchant les femmes en âge de procréer et les familles durant la période de périnatalité en Suisse
- Intégrer les fondements philosophiques, théoriques, légaux qui encadrent la profession sage-femme ainsi que les modèles de soins et outils qui s'y rapportent

- Inscrire sa pratique professionnelle dans les cadres prescrits par le système socio-sanitaire suisse et les textes internationaux indicatifs
- Evaluer l'évolution de son identité professionnelle sage-femme
- Rechercher activement une collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus :

Axe 1 : La personne que je suis et les femmes et familles dont je prends soin

- Activités réflexives sur Moodle
- Expérience des femmes et de leur partenaire durant la période de périnatalité
- Femmes, couples, familles en Suisses : données démographiques, sociologiques et anthropologiques
- Besoins des femmes en période périnatale
- Introduction à la santé publique en périnatalité en Suisse
- Activités « Bien-être »

Axe 2 : La personne que je suis, la sage-femme que je deviens

- Histoire des femmes
- Histoire des sages-femmes
- Cadre professionnel: Cadre philosophique, théorique et modèles de soins, Le modèle des Touchpoints - Brazelton
- Outils de communication : Grille Calgary-Cambridge, TeamSTEPPS®, attitudes et outils de l'approche centrée sur la personne selon Rogers
- Mécanismes de prise de décision : décision partagée, choix éclairé, consentement libre et éclairé

Axe 3 : La sage-femme que je suis dans le système de santé suisse et la communauté sage-femme suisse et internationale

- Assurances sociales en lien avec la maternité
- Système de santé et juridique suisse
- Droit et prescription
- Droit de la famille et de l'enfant
- Responsabilité professionnelle
- Législation professionnelle
- Activités réflexives sur Moodle - Journée internationale de la Sage-femme (JISF)
- EIP : enseignement en pratiques collaboratives interprofessionnelles : gestion de conflits (programme de formation des quatre filières HESAV)
- JIP : journée interprofessionnelle HESAV, HES La Source, FBM

Transversal :

- Construction de l'identité professionnelle sage-femme – diverses activités « Carnet de route »

Modalités pédagogiques

- Cours ex cathedra
- Travaux de groupes
- Moodle – travaux réflexifs
- Action de relation publique JISF
- Travail personnel

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

Oral

Ecrit

Pratique

Théorique

Modalités :

- Semaine 7: Evaluation sommative : test écrit relatif au contenu du premier semestre
- Semaine 28 : Evaluation sommative : présentation orale en groupe

Prérequis pour se présenter à l'évaluation sommative de la semaine 28 :

- Dépôt des travaux personnels ou de groupe sur Moodle selon le programme (dont participation à la JISF le 05.05.2020)
- Validation du travail de groupe requis à l'issue de la semaine EIP et participation aux JIP

Conditions de validation du module :

Les conditions de validation sont présentées aux étudiants en début de module

L'étudiant-e doit avoir satisfait aux prérequis pour se présenter à l'évaluation sommative de la semaine 28.

La validation du module est constituée de 2 parties distinctes. Le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la note E à chacune des évaluations sommatives. En cas d'échec, la validation échouée doit être refaite selon des modalités équivalentes.

Le module n'est pas validé et l'étudiant-e bénéficie d'une remédiation si les points obtenus à une ou aux deux évaluations sommatives sont insuffisants (équivalents FX) selon le barème fédéral.

Le module n'est pas validé et l'étudiant-e est en répétition si les points obtenus à une ou aux deux évaluations sommatives sont insuffisants (équivalents F) selon le barème fédéral.

La note finale est attribuée par le cumul des points des deux parties en tenant compte des conditions précédentes (validation des 2 parties)

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible

Pas de remédiation possible

La note obtenue après remédiation est D ou E (module validé) ou F (échec)

Remédiation :

- Modalités : Equivalente à la partie d'évaluation échouée
- Date : Semaine 37 de l'année académique en cours

Répétition :

- Modalités : Répétition du module dans son intégralité.
Selon l'article 16al 3 du Règlement de filière du Bachelor en Sciences de sage-femme du 14.07.2014, la modalité de répétition doit faire l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module précisant les exigences et les conditions de réussite
- Délai : Dans l'année académique suivante.
- Conditions de validation du module :
Le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition.
La note obtenue après répétition est entre A et E (module validé) ou F (échec).
En cas d'échec, l'étudiant est en échec définitif pour ce module.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

10. Enseignants

- Professeur e s filière et intervenant e s externes :

Delphine Bonnard, Murielle Caldelari, Raphaël Hammer, Katja Haunreiter, Bénédicte Michoud Bertinotti, Alice Panchaud, Patricia Perrenoud, Maria-Pia Politis-Mercier, Maeva Prétalli, Franziska Schläppy, Marilène Vuille, Diane Waller, Songül Yavavli

Nom des responsables de module : Franziska Schläppy, Diane Waller, Bénédicte Michoud Bertinotti

Descriptif validé le 13.09.2019

Par : Nadine. Oberhauser